

**Lancement de l'appel à projets « C'est mon patrimoine ! » pour l'Île-de-France -  
édition 2024**

Annexe : Cahier des charges national « C'est mon patrimoine ! » 2024

L'opération « C'est mon patrimoine ! » est organisée par le Ministère de la Culture en partenariat avec l'Agence nationale de la cohésion des territoires (ANCT) et mise en œuvre dans le cadre des objectifs communs de cohésion sociale, d'accès à l'offre culturelle des personnes qui en sont les plus éloignées et de participation à la vie culturelle. En Île-de-France, elle est pilotée par la DRAC et la Préfecture de région.

« C'est mon patrimoine ! » doit permettre aux jeunes et à leurs familles de s'approprier de façon originale les lieux patrimoniaux, leur histoire et leurs collections. Le projet repose sur la co-construction entre un acteur patrimonial et au moins un autre partenaire (artistique, éducatif, social, collectivités territoriales...). Les activités se déroulent sur un site patrimonial (ou plusieurs) et mobilisent des pratiques relevant de traditions et savoir-faire d'un territoire. Les activités se dérouleront durant le temps extrascolaire, ou périscolaire sur une durée d'au moins 7 jours.

En 2024, dans la perspective de l'Olympiade culturelle, l'opération s'ouvre également aux propositions faisant dialoguer art sport et patrimoine. La priorité reste de susciter l'envie de découvrir et d'accéder à des lieux patrimoniaux dont la fréquentation spontanée par les publics visés rencontre des freins.

L'opération est destinée aux jeunes de 6 à 18 ans. Les projets visent l'ensemble des territoires prioritaires. Au-delà des crédits DRAC, pour bénéficier du financement spécifique des crédits politique de la ville, le projet doit concerner au moins 60% de jeunes issus des quartiers politique de la ville. Dans le cadre de partenariats avec des structures d'accueil, l'opération est également ouverte aux jeunes placés sous-main de justice, aux personnes en situation de handicap, ainsi qu'aux réfugiés et migrants.

**Date limite de candidature pour l'Île-de-France : le 6 mars 2024**

Dépôt unique des dossiers via la plateforme « Démarches simplifiées » :  
[https://www.demarches-simplifiees.fr/commencer/dev-culturel\\_patrimoine-idf](https://www.demarches-simplifiees.fr/commencer/dev-culturel_patrimoine-idf)

Pour plus de renseignements, vous pouvez consulter le site du Ministère de la culture :  
<https://www.culture.gouv.fr/Demarches-en-ligne/Par-type-de-demarche/Appels-a-projets-candidatures/C-est-mon-Patrimoine>

**Contacts :**

- DRAC : Ariane SALMET ([ariane.salmet@culture.gouv.fr](mailto:ariane.salmet@culture.gouv.fr), [srpacte.idf@culture.gouv.fr](mailto:srpacte.idf@culture.gouv.fr))
- Préfecture de région : Juliette PAOLOTTI ([juliette.paolotti@paris.gouv.fr](mailto:juliette.paolotti@paris.gouv.fr))